



Versement

1320 W 1-7

Identification

Intitulé/ Analyse : Université de Technologie de Troyes, projet d'aménagement paysager et architectural ; inauguration.

Dates extrêmes : 1994-1997

Importance matérielle : 0,8 ml

Contexte

Service producteur :

Service versant : Conseil général, Direction du Patrimoine

N° d'entrée du versement : 80, 54603

Date d'entrée du versement : 1995, 1997

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : Immédiate

Fin communicabilité : Immédiate

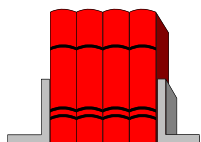
Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : mars 2004

Auteur de l'inventaire : M-T. Gangarossa

N° d'entrée de l'inventaire : 54604

Cote de l'inventaire : 1AD 10 1012



Présentation

Présentation du service versant

Histoire administrative du service

Lors de la décentralisation, le Conseil général s'est doté d'une Direction des services techniques départementaux. En 1992, celle-ci devient la Direction du patrimoine.

Les attributions de cette Direction sont, entres autres :

- la gestion du patrimoine départemental, dont les acquisitions foncières
- l'étude et le suivi des travaux, construction ou entretien
- les conseils techniques aux communes.

Le Conseil général peut être maître d'ouvrage de certaines constructions. L'UTT fait partie de ces réalisations. Le Conseil général est maître d'ouvrage délégué, c'est-à-dire responsable de la réalisation sur le terrain. La Direction du patrimoine a donc un rôle de premier plan.

Présentation du contenu du versement

Le versement se présente en deux parties.

La première partie concerne les projets proposés lors du concours d'architecture lancé pour la construction de l'Université de Technologie de Troyes, qui a eu lieu entre juillet et octobre 1994.

On trouvera ici les photographies des maquettes des différents projets ainsi qu'une maquette. Cependant le fonds n'est pas exhaustif ; des maquettes sont encore à disposition du service versant ou dans des locaux de l'UTT.

La seconde partie concerne l'inauguration de l'Université de Technologie de Troyes par le Président de la République, le 22 septembre 1997.

Intérêt du versement

L'Université de Technologie de Troyes fut un projet d'importance et représenta un enjeu économique pour le département. Elle est issue de la volonté du Département de développer l'enseignement supérieur à vocation technologique et scientifique dans l'Aube.

C'est en novembre 1992 qu'est demandée l'inscription de la création d'une Université de Technologie dans l'Aube au Contrat de plan Etat-Région ; cette université devant s'inspirer de celle de Compiègne.

Un comité de pilotage du projet d' Université de Technologie de Troyes se met alors en place ; comité composé de représentants de l'Etat, de collectivités locales et du monde de l'industrie et de l'enseignement. C'est en septembre 1993, que s'ouvre à l'abbaye Saint-Martin-ès-Aires, l'Institut de génie technologique de Troyes, qui constitue une antenne de l'Université de technologie de Compiègne.

L'Université de Technologie de Troyes est créée le 14 septembre 1994¹ et provisoirement installée à l'abbaye Saint-Martin-ès-Aires. Le site ayant une capacité d'accueil limitée, l'emplacement définitif retenu pour l'UTT est celui des Lombards.

C'est en 1995 que le chantier de construction de l'UTT s'ouvre sur le pôle technologique et scientifique des Lombards. En septembre 1996, 550 étudiants s'installent dans 15 000 m² de locaux neufs.

En septembre 1997, la construction est achevée. Le Président de la République inaugure l'UTT.

Accroissements et entrées possibles

L'ensemble des maquettes n'est pas conservé aux Archives départementales. Les dossiers administratifs de construction ne sont pas versés. Aussi, de nouvelles entrées concernant l'UTT sont attendues.

En attendant, le lecteur pourra compléter ce versement par la lecture de quelques articles :

L'Aube nouvelle, le journal du Département : *UTT : 20 000 m² pour construire l'avenir*, n°9, été 1994 (43PL3)

L'Aube nouvelle, le journal du Département, supplément numéro spécial : *L'Université de Technologie de Troyes*, automne 1997 (43PL6)

¹ Décret portant création de l'UTT en qualité d'université autonome, habilitée à délivrer des diplômes d'ingénieur. La rentrée 1994 s'était faite en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions d'accès au fonds

La commission d'accès aux documents administratifs a examiné dans sa séance du 8 mars 2001 le caractère communicable des projets présentés par le lauréat d'un concours d'architecture organisé en application de l'article 314 ter du Code des marchés et par les candidats non retenus, sous réserve, éventuellement de la nécessité de demander leur autorisation avant la communication.

La commission a rappelé que les prestations réalisées dans le cadre des appels à candidatures régis par l'article 314 ter du code des marchés publics ne peuvent être regardées comme ayant été « réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation de service exécuté pour le compte d'une ou de plusieurs personnes déterminées » au sens de l'article 7-3° de la loi du 12 avril 2000 modifiant celle du 17 juillet 1978. Ces dispositions, éclairées par les travaux préparatoires ayant précédé leur adoption, ne visent en effet que les documents établis par des administrations au profit de personnes extérieures, sur commande.

Par conséquent, les projets ont été établis pour l'administration, et les candidats, retenus ou non, ont été indemnisés de leur travail. Il s'agit donc de documents administratifs, qui sont communicables de plein droit à toute personne en faisant la demande, en application de l'article 2 de la loi précitée.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-6	Université de Technologie de Troyes, aménagement paysager et architectural : projets non retenus.	1994
7	Université de Technologie de Troyes, inauguration.	1997

1320 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
1-6	Université de Technologie de Troyes, aménagement paysager et architectural, projets non retenus	1994	
1	Atelier Christian HAUVETTE, architecte O.T.H., bureau d'études techniques (3 photos couleur, 10 x 10 cm).		
2	Office for the Metropolitan Architecture (4 photos couleur, 10 x 10 cm).		
3	Bureau d'études GEC : Michel Renom, architecte ; Guy Henri, urbaniste ; Jacques Coulon, paysagiste ; (4 photos couleur, 10 x 10 cm).		
4	Roger Picard, Périgny-la-Rose. (4 photos couleur 10 x 10 cm).		
5	Négatifs des photographies.		
6	Maquette réalisée par le bureau d'études GEC (102 cm x 138 cm x 19 cm).		
7	Université de Technologie de Troyes, inauguration	1997	
7	Panneaux réalisés pour l'inauguration (9 panneaux). - plan de situation (61 x 87 cm). - étude d'aménagement (2 panneaux identiques, 72 x 100 cm). - plan de masse (72 x 100 cm). - « pour le renouveau de l'Aube », par le Président du Conseil général (140 x 70 cm). - « une création obtenue en deux ans » (140 x 70 cm). - « 24 mois de travail » (140 x 70 cm). - « coût de l'opération » (140 x 70 cm). - « inauguration par le président de la République » (140 x 70 cm).		